

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 81 (1984)
Heft: 4

Rubrik: Communiqués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communiqués

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE LA GRUYÈRE

PROGRAMME D'ACTIVITÉS 1984

Le 23 mars, à 20 h. : loto de la société d'apiculture, Hôtel de Ville, Bulle.

Le 29 mars, à 20 h. : cours de vulgarisation organisé par la section du Pays-d'Enhaut à la salle de la classe enfantine, La Condémine, Bulle.

Le 15 avril, à 14 h. : assemblée générale, Hôtel du Lion-d'Or, La Roche.

Le 3 juin, à 14 h. : cours d'élevage au rucher de M. Meinrad Jaquet, Bulle, près de «roulement à billes».

Le 17 juin, à 14 h. : visite du rucher de M. Constant Sudan, à Lessoc.

Le 24 juin, à 14 h. : visite du rucher du vénérable couvent de La Valsainte.

Le 8 juillet, à 9 h. 30 : visite de la station d'élevage.

Le 12 août, à 14 h. : mise en hivernage au rucher de l'Abbaye de Marsens.

Le programme et la date de la course de la société vous seront communiqués ultérieurement.

Cours aux débutants

Les apiculteurs qui désirent s'inscrire pour ces cours placés sous la responsabilité de M. Jean-Pierre Niclasse, conseiller apicole, le feront auprès de ce dernier lors de l'assemblée générale du 15 avril 1984 où leur seront communiquées les dates de ces cours.

Loto

Votre comité compte absolument sur votre collaboration pour l'organisation du loto et vous prie de vous inscrire nombreux auprès du président, M. Georges Chollet, Broc, tél. (029) 6 16 52. D'avance merci !

Concours des ruchers 1984

La Gruyère figurant au nombre des sections de la SAR désignées pour le concours des ruchers 1984, votre comité lance un pressant appel aux nombreux membres qualifiés de notre société qui souhaiteraient présenter leur rucher à ce concours.

Ces derniers doivent s'inscrire auprès du président, M. Georges Chollet, dans les plus brefs délais.

Le comité pour préparer ce concours envisage une visite de rucher pour les concurrents qui pourront s'exercer au travail au rucher en suivant les critères exigés pour la réussite du concours.

Un projet de comptabilité simplifiée vous sera également présenté.

Nous ne doutons pas que les apiculteurs gruériens auront à cœur de maintenir la tradition en récoltant de nombreuses médailles d'or.

Votre comité

INSPECTORAT CANTONAL VALAISAN APICULTURE PASTORALE 1984

Les demandes d'autorisation pour pratiquer l'apiculture pastorale en 1984 doivent être adressées, jusqu'au 30 avril, à l'inspecteur cantonal des ruchers pour le Bas-Valais, M. Robert Praz, Aéroport 2, à Sion.

La demande doit être faite par écrit et doit mentionner : le numéro du rucher, le nombre de colonies à transférer et le lieu exact d'estivage.

Le numéro du rucher sera fixé au nouvel emplacement.

L'autorisation ne sera accordée que si, après un contrôle effectué par l'inspecteur des ruchers, les colonies sont indemnes de maladies contagieuses et si la région de provenance comme celle de destination ne sont pas sous séquestre.

Le déplacement des colonies est autorisé dès le 15 mai. La descente devra être terminée pour le 1^{er} septembre au plus tard, sauf autorisation de l'inspecteur cantonal des ruchers. Les apiculteurs pratiquant l'apiculture pastorale prendront toutes dispositions utiles pour que leurs déplacements ne causent aucun préjudice aux apiculteurs de la montagne ou à des tiers.

L'inspecteur cantonal des ruchers a la possibilité de fixer les limites de distance entre ruchers estivants et ruchers fixes.

Les demandes faites après le 30 avril 1984 seront traitées moyennant le paiement d'une taxe de contrôle.

L'inspecteur cantonal: *Robert Praz*

ERGUEL-PRÉVÔTÉ

Concerne la commande de plaquettes

Les apiculteurs des districts de Courtelary et Moutier qui n'ont pas pu participer à l'assemblée générale du 25 février 1984 à Sonceboz, et qui aimeraient encore se procurer la plaquette à apposer à leur rucher avec nom, prénom, lieu et N^o matricule imprimé, voudront bien s'annoncer auprès de leur inspecteur de district, lequel prendra les commandes.

District de Moutier: M. Walther Zbinden, tél. 93 48 41.

District de Courtelary: M. Bernard Lehmann, tél. 97 45 77, ou auprès du commissaire des ruchers du Jura bernois: M. Aeschlimann Paul, tél. 91 29 79, à Reconvilier.

Cette plaquette leur sera fournie pour le prix de Fr. 6.—/7.— inscription comprise.

Délai arrêté au 31 avril 1984.

a. p.

À VENDRE

rucher comprenant 24 ruches DB, dont 14 habitées, situé aux Cœudres, entre La Sagne et Les Ponts-de-Martel (NE), en bordure de forêt; accès facile pour voiture.

Tél. (039) 37 14 86.

À VENDRE

pour cause surnombre, 25 colonies soit: 10 colonies DB, avec ruche; 15 colonies logées en ruches Bürki (sans les ruches).

S'adresser à: **Aug. Merminod, av. Général-Jomini 19, 1530 Payerne.**
Tél. (037) 61 16 21 ou
61 26 92 (bureau).

À VENDRE

«Qualité SUPER», cadres DB corps, montés + fil, Fr. 2.60; cadres DB hausse, montés + fil, Fr. 2.40.

Tél. (037) 52 29 37.

Pour raison d'âge, je vends, à prendre sur place, plusieurs ruches DB qui, achetées en avril et conduites selon mes méthodes, rapporteront déjà en juillet deux fois leur prix d'achat. Quelques ruches DB complètes avec hausses bâties mais sans abeilles. Mes 6 brochures sur 50 ans de recherches apicoles, 40 francs contre remboursement.

Alfred Michel, 15, ch. de Carabot, 1213 Onex. Tél. (022) 57 27 10.

GRAND CHOIX DE MATÉRIEL POUR UNE APICULTURE EFFICACE

EFFICACITÉ PRATIQUE ET RENTABILITÉ

prouvée chez les professionnels depuis plus de 60 ans.
(Certaines ruches des premières années sont toujours en service!) Quoi de mieux?

Fait-on plus de miel avec du matériel plus cher?

Max MENTHON s. à r.l.
36 et 38, rue du Commerce
F-74200 THONON (France)
Tél. (50) 71 03 22

